

CERTIFICATION/ Entrer dans cette démarche permet d'évaluer l'impact environnemental et le respect de la réglementation. Aller jusqu'à la certification apporte de nombreuses opportunités.

La Haute Valeur Environnementale : vos avantages à être certifié

La Haute Valeur Environnementale (HVE) est une reconnaissance officielle de la performance environnementale des exploitations agricoles. HVE est le niveau d'excellence de la certification environnementale des exploitations agricoles. Il s'agit d'un label public paru en 2012 suite au Grenelle de l'environnement de 2008.

C'est une certification destinée à adopter une démarche globale de développement durable et de respect de l'environnement en agriculture. Le principe général est de favoriser le respect de bonnes pratiques environnementales par les exploitants agricoles, et d'inciter à la protection de la nature. En ce sens, elle oblige les exploitants agricoles, au respect de pratiques selon un référentiel favorisant l'environnement, donc à l'élaboration de produits plus respectueux de la nature qu'en agriculture dite conventionnelle.

Le 1er niveau est un diagnostic du respect de la conditionnalité de la PAC.

Rentrer dans la démarche de certification environnementale permet de réduire la pression des contrôles sur la conditionnalité de la PAC.

Le niveau 2 consiste au respect d'un référentiel comportant 16 exigences efficaces pour l'environnement. Très peu utilisé aujourd'hui, car non obligatoire pour atteindre le niveau 3, la nouvelle PAC 2023 va lui donner un intérêt non négligeable. En effet, une aide supplémentaire appelée « éco-régime » est créée avec, elle-aussi, 2 niveaux de paiements possibles.

Le niveau 2+ de la certification environnementale permettra de bénéficier des aides aux éco-régimes du niveau 1 de la PAC soit environ 60 €/ha. Aujourd'hui, ce niveau 2+ n'est pas dans le cahier des charges mais il correspondra au niveau 2 avec l'obligation d'avoir un des 4 indicateurs de niveau 3 validé. Ce second niveau de la certification environnementale des exploitations est soumis à un audit d'un organisme certificateur agréé.

Le niveau 3 mieux connu sous le nom de Haute Valeur Environnementale se décompose en 2 options. La plus utilisée est la voie A. Pour répondre à ses exigences, l'exploitation doit obtenir un minimum de 10 points pour chacun des 4 indicateurs : La biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la



gestion de la fertilisation et la gestion de la ressource en eau. D'une façon générale, les bonnes pratiques permettent de gagner des points et les pratiques moins vertueuses ne font pas perdre de points.

Les avantages d'être certifié HVE

En fonction du mode de commercialisation, la certification HVE permet de promouvoir les produits en utilisant le label et le logo HVE, de se démarquer des autres, elle donne la possibilité d'accéder à certains marchés.

Entre autre, la loi Egalim impose à la restauration collective d'avoir des produits labélisés dans ses menus à hauteur de 50 % de ses factures avec un minimum de 20 % de produits bio. Donc 30 % des achats doivent être consacrés aux autres labels : IGP, AOP, Label Rouge et HVE !

A partir de 2023, être certifié HVE permettra d'accéder directement au niveau 2 de l'éco-régime de la PAC soit une aide à l'hectare estimée à environ 82 euros.

La certification HVE dispense du conseil stratégique phyto-

sanitaire, obligatoire lors du renouvellement du certiphyto, suite à l'ordonnance sur la séparation du conseil et de la vente/application/mise sur le marché de produits phytosanitaires.

Dans le cadre du Plan France Relance, pour les exploitations certifiées en 2021 ou 2022 mais aussi pour celles pour lesquelles la certification est toujours valide au 31/12/2021 un crédit d'impôt est accessible. Il est plafonné à 2 500 € et cumulable avec le crédit d'impôts bio dans la limite de 5 000 €.

Notre accompagnement

Vous souhaitez engager votre exploitation dans l'obtention de ce label ? Vous souhaitez maintenir votre certification en toute sécurité sur les 3 ans de certificat ? La Chambre d'agriculture du Gers vous accompagne.

Se faire accompagner, un appui pour plus de sécurité

Nos experts vous proposent plusieurs formules. Il est possible d'avoir des rendez-vous individuels et personnels avec un conseiller spécialisé ou collectivement en formation.

L'expertise du réseau des Chambres d'agriculture

Des conseillers experts, indépendants et objectifs en matière de conseil.

L'accompagnement individuel :

Formule objectif HVE : soyez prêt pour votre certification HVE

- Diagnostic Conditionnalité
- Validation du niveau 1 de la certification environnementale
- Calcul des indicateurs du niveau 3, édition des documents nécessaires à l'audit

Formule Pack Sécurité HVE : soyez sécurisé pour votre déclaration PAC et votre certification HVE

- Télédéclaration de votre dossier PAC
- Réalisation du Plan Prévisionnel de Fumure y compris l'analyse d'un reliquat azoté sur une parcelle de référence
- Assistance en cas de contrôle
- Diagnostic conditionnalité
- Validation du niveau 1 de la

certification environnementale

- Calcul des indicateurs du niveau 3, édition des documents nécessaires à l'audit de certification, de suivi et de renouvellement.

Formule Pack Confort HVE

- Formule Pack Sécurité HVE complétée en plus, de la réalisation de tous vos enregistrements réglementaires durant toute la campagne.

L'accompagnement collectif

Passeport vers la HVE en agriculture

La Chambre d'agriculture organise des sessions de formation à la certification environnementale.

Validez le niveau 1 de la certification environnementale et préparez votre exploitation pour une certification de ni-

veau 3 en identifiant les points clés et les adaptations nécessaires. Sur 2,5 jours + 0,5 jours individuel : prochaines sessions les 9, 16, 18 novembre.

Maintien de la certification HVE

Sur une journée : préparez votre exploitation pour le maintien de la certification de niveau 3, nécessaire lors de l'audit de suivi ou de l'audit de renouvellement, en identifiant les points clés et les adaptations nécessaires (date à définir).

Pour faciliter votre certification HVE, la Chambre d'agriculture utilise MesParcelles avec un nouveau module MesCertifications, un outil de traçabilité simple et complet.

Si votre exploitation n'atteint pas les critères pour obtenir la

certification, la Chambre d'agriculture vous accompagne également dans le changement de vos pratiques agricoles.

mesparcelles
mescertifications

L'outil efficace et inédit
pour gérer votre exploitation et justifier du respect des exigences HVE.

Contact

Agence Armagnac-Adour :
Mélanie Fournier
Tél. 05.62.61.77.60
armagnacador@gers.chambagri.fr

